



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 19 mars 2015

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....
.....
.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **26 mars 2015 à 20 heures 00** à la Maison communale, Salle du Conseil.

<h2 style="text-align: center;">Ordre du jour</h2>
--

SEANCE PUBLIQUE

1. Secrétariat - Séance du 26 février 2015 - Approbation du procès-verbal
2. Finances - Compte 2014 : Approbation
3. Finances - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015 - Approbation
4. C.P.A.S. - Compte 2014 - Approbation
5. Marchés publics - Délégation au Collège communal en matière de marchés relatifs à des petits investissements - Modification de la délibération du 30 décembre 2014 : Décision
6. Marchés publics - Investissements à réaliser dans le cadre du budget extraordinaire (selon les besoins de l'Administration) - Achat de mobiliers pour l'ATL : Choix du mode de passation et des conditions du marché - Décision

7. Travaux - Marché de travaux - Réfection de voirie à Vodelée, Voie d'en Haut - Terrain de balle-pelote - Approbation des conditions et du mode de passation
8. Patrimoine - Terrains communaux - Vente d'herbe sur pied 2015 - Décision
9. Patrimoine - EFT Charlemagne - Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit de deux terrains communaux se situant à Romerée, d'une durée de un an reconductible tacitement : Approbation
10. Patrimoine - Convention de mise à disposition à titre précaire d'une partie d'un terrain communal cadastré section B 1355e10, se situant à Matagne-la-Grande, d'une durée de 1 an reconductible tacitement : Approbation
11. Patrimoine - Vente d'une partie de la parcelle "Terre V.V. - Section B 407 k2" située à proximité de Niverlée, rue des Taittes - Accord définitif sur la vente suite à l'enquête publique et demande de soustraction au régime forestier : Décision
12. Mobilité - Règlement complémentaire sur le roulage - Division Soulme : Création d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite : Approbation
13. Personnel - Recrutement d'un Directeur général pour la Commune - Approbation du mode et des conditions générales d'admissibilité, des modalités de recrutement et de la composition du Jury d'examen : Décision

HUIS CLOS

14. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 11 périodes/semaine - A partir du 7/03/2015. Madame MARION Marine. Ratification délibération Collège communal du 10/03/2015.
15. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes/semaine - A partir du 7/03/2015. Mademoiselle CAUFRIEZ Sophie. Ratification délibération Collège communal du 10/03/2015.
16. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes/semaine en remplacement de Madame Christelle PAULET, en congé de maladie du 6/02/2015 au 13/02/2015. Madame BASTIN Magaly. Ratification délibération Collège communal du 10/02/2015.
17. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes/semaine - Du 27/02/2015 au 30/06/2015. Mademoiselle CAUFRIEZ Sophie. Ratification délibération Collège communal du 24/02/2015.
18. Enseignement - Ecoles communales de Doische. Mesures d'aménagement de fin de carrière - Année scolaire 2015-2016. Mise en disponibilité à temps plein pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à partir du 1er septembre 2015. Madame FRANCOTTE Marie-Louise.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,
Sylvain Collard

Le Président,
Pascal Jacquiez

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général f.f pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.